



## **▣ Nicolas Sarkozy, alors ministre de l'intérieur, aurait-il favorisé le groupe de casinos Partouche sur le bassin d'Arcachon ?**

**C'est une première victoire pour les dirigeants du casino de Gujan Mestras, sur le bassin d'Arcachon. Vendredi 11 avril, la cour d'appel de Paris a ordonné que soit instruite une plainte qu'ils avaient déposée en mars 2007 pour favoritisme. Cette plainte, même si elle est contre X, met clairement en cause le ministère de l'Intérieur, notamment lorsqu'il était dirigé par Nicolas Sarkozy. Depuis des années, le casino de Gujan se plaint de se voir refuser des autorisations pour obtenir des machines. Sa direction accuse le ministère de l'intérieur d'avoir favorisé le groupe Partouche.**

« J'espère que nous allons enfin comprendre pourquoi il y a eu un complot contre nous et pour qui » lance Frédérique Ruggieri, la gérante du casino de Gujan Mestras. Vendredi 11 avril, la chambre d'instruction de la cour d'appel de Paris a ordonné l'ouverture d'une information

judiciaire, suite à une plainte qu'elle avait déposée en mars 2007 pour favoritisme. Et ce, contre l'avis du parquet général de Paris. Une première victoire pour ce casino, qui a accumulé les difficultés depuis sa création. « Depuis le début, le ministère de l'intérieur veut nous faire mourir, au mépris des lois » accuse Frédérique Ruggieri. Ce serait selon elle, pour protéger les intérêts de grands groupes de casinos comme Partouche et Barrière.

Achévé en août 2004, le casino du lac de la Magdeleine, que l'on a surnommé le « casino fantôme » avait dû attendre le 23 décembre 2005 avant de pouvoir ouvrir ses portes. Dominique de Villepin, le ministre de l'intérieur de l'époque avait refusé l'autorisation d'exploiter le casino, s'appuyant sur l'avis défavorable rendu par la Commission supérieure des jeux (CSJ), qui invoquait la proximité d'autres établissements de jeux, notamment celui d'Arcachon, appartenant au groupe Partouche. « Alors que dans le même temps la CSJ autorisait l'ouverture du Cercle Concorde à Paris à des individus fichés au grand banditisme », rappelle Frédérique Ruggieri. Avec quatre employés, elle avait entamé une grève de la faim pendant huit jours pour alerter l'Etat sur leur situation, mais sans succès. Il aura fallu deux recours auprès du tribunal administratif de Bordeaux pour que le ministère de l'intérieur accepte de lui délivrer une autorisation pour ce casino, qui a coûté 6 millions d'euros à la construction à sa société, la Socodem.

« Nous avons été victimes d'un complot »

Les ennuis ne se sont pas arrêtés là. En 2006, la Commission supérieure des jeux avait refusé au casino de Gujan-Mestras le droit d'exploiter cent machines à sous supplémentaires. Le président de la CSJ avait justifié sa décision par le fait que le casino d'Arcachon exploité par le groupe Partouche, situé à une dizaine de kilomètres, avait connu une baisse de chiffre d'affaires de 20%. Dans le même temps, la commission autorisait 50 machines à sous supplémentaires au casino de Bordeaux-Lac détenu par le groupe Barrière. « Nous avons été victimes d'un complot. C'est évident » avance Frédérique Ruggieri, à la lumière de ces faits. A trois reprises, le tribunal administratif de Bordeaux lui a donné raison, désavouant ainsi les décisions des ministres de l'intérieur, successivement, Dominique de Villepin, Nicolas Sarkozy et Michèle Alliot Marie. « C'est extrêmement rare. Il n'y a qu'à Gujan que l'on voit ça » ajoute t-elle.

**« Je n'ai que la justice pour me défendre »**

Cette plainte pour « favoritisme » pourrait également « éclabousser » Bernard Laporte, le secrétaire d'Etat aux sports. Frédérique Ruggieri lui reproche d'avoir tenté en 2005, alors qu'il était encore sélectionneur du XV de France, de monnayer son intervention auprès de son "ami" Nicolas Sarkozy, alors ministre de l'Intérieur, l'autorisation d'ouverture qui lui était refusée. « Il a demandé 50% du capital du casino en échange de son intervention auprès de Nicolas Sarkozy. C'est inadmissible », dénonce t-elle. Sa plainte pour « tentative d'extorsion de capital » a été classée sans suite le 7 mars dernier par le parquet de Paris. Pour sa part, Bernard Laporte a reconnu avoir tenu ses propos à Frédérique Ruggieri, mais sous forme de boutade. Toutefois, aujourd'hui, la juge d'instruction, Françoise Desset, pourrait rouvrir le dossier dans le cadre de l'information judiciaire.

« Maintenant, je veux qu'on me laisse travailler. Je n'ai que la justice pour me défendre » se désole Frédérique Ruggieri. Aujourd'hui, le casino, qui emploie 35 personnes exploite 80 machines à sous, alors qu'il a été prévu pour 150. L'an dernier, il a dû procéder aux licenciements de cinq de ses salariés pour limiter ses pertes.

Photo : Edubloger

Nicolas César